

Le 9 août 2017

Monsieur Ronsard St Cyr  
Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique  
En ses bureaux

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le COLLECTIF du 4 DECEMBRE, regroupement de la société civile haïtienne, s'adresse à vous en ce jour, en vue d'attirer votre attention sur une question sécuritaire de haute importance concernant la circulation délétère des véhicules dans notre pays. Dans une lettre soumise à ce sujet le 10 mai dernier au Premier Ministre de la République, le Collectif du 4 décembre a souhaité voir passer des instructions aux instances concernées, dont certainement la vôtre, pour stopper les dérives liées à cette dangereuse et irritante situation.

Il s'agit à proprement parler de la libre circulation sur le territoire, de véhicules dont les vitres et pare-brise avant sont teintés de façon opaque. Cet état de fait exprime la non transparence, l'attitude complice des dirigeants et couvre selon certains témoignages, des opérations de contrebande sans oublier des activités mafieuses d'une part et d'autre part, menace la vie de citoyens qui se sentent inconfortables lorsque, circulant agressivement en utilisant force sirènes, avertisseurs inconvenants, au mépris des agents de police et des usagers de la route, les utilisateurs de ces véhicules masqués enfreignent impunément les lois de la circulation automobile.

L'attitude des utilisateurs de ces véhicules de l'ombre représente une menace constante à la sécurité publique, vu que nul ne sait qui se dissimule derrière ces vitres mafieuses pour éventuellement agresser sans risque tous ceux qui empruntent les rues ou faciliter des crimes contre la société civile et la production nationale.

Le Collectif du 4 Décembre apprécierait que vous preniez avec vos supérieurs hiérarchiques, ce, au nom de la transparence qu'exige une bonne gouvernance locale, toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer en Haïti, cette circulation des véhicules aux vitres sombres et de n'autoriser l'utilisation de sirènes qu'aux instances légitimes : Pompiers, Police, Ambulance et motards de cortège.

Pour votre plus parfaite édification, il nous paraît opportun de souligner à votre attention que certains de ces véhicules circulant dans l'opacité n'ont aucune plaque d'immatriculation.

Quant aux autres, ils justifient cette opacité tolérée, sous prétexte d'appartenir à un secteur dit Officiel (OF) ou aux Services de l'Etat (SE).

Tout le reste exhibe soit une plaque Immatriculation Temporaire (IT) ou Location (LO), ou Corps consulaire (CC) ou Corps Diplomatique (CD), sans oublier ce nombre grandissant de façon ahurissante de véhicules à immatriculation qui affichent «Privée».

Les mesures correctives que vous devez adopter renforceront la sécurité générale tout en lançant un message fort de rétablissement des normes du vivre ensemble dans la transparence et le respect. Nous souhaitons qu'en parallèle à ces mesures concernant ces véhicules aux vitres mafieuses, vous preniez les dispositions pour une gestion efficace et efficiente de cet autre danger public que représentent les motos, dont l'utilisation a été plus d'une fois prouvée être le moyen de locomotion de prédilection de criminels dans le cadre de leurs forfaits.

Convaincu de votre célère réponse à l'attente de la population victime de cette situation, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos patriotiques salutations.



Jean Robert Argant  
Coordonnateur Général